

*« Mesdames, Messieurs,*

*Dans le cadre des activités de pleine nature en éducation physique et sportive, les activités équestres ont toute leur place sur le temps scolaire. Même s'il convient de la renforcer dans ce domaine, nous souhaitons vous réunir pour présenter une nouvelle opportunité pour les centres équestres de travailler avec les écoles : Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC). Dans celui-ci, le cheval comme l'équitation de travail peuvent être abordés par la valeur patrimoniale qu'ils représentent sur le territoire.*

*Par ailleurs, les spectacles équestres ont définitivement intégrés le spectacle vivant et peuvent à ce titre donner lieu à un projet pédagogique en partenariat avec un centre équestre dans le cadre des enseignements artistiques.*

*Enfin de nouvelles dispositions issues de la gestion de la crise sanitaire comme le "2S,2C" peuvent aussi, en lien avec les municipalités, permettre d'intégrer les activités équestres sur le temps scolaire.*

*Si vous souhaitez en savoir plus sur ces nouvelles opportunités de développer vos actions à destination des scolaires venez nous rejoindre le 4 Septembre 2020.*

*Cordialement,*

*M.FERRIER Lionel (Inspecteur de l'éducation Nationale et chargé de développement des arts et de la culture dans le 1er degré)»*